

Taux des crédits aux entreprises – France • T1 2019

Légère baisse des taux des crédits de trésorerie

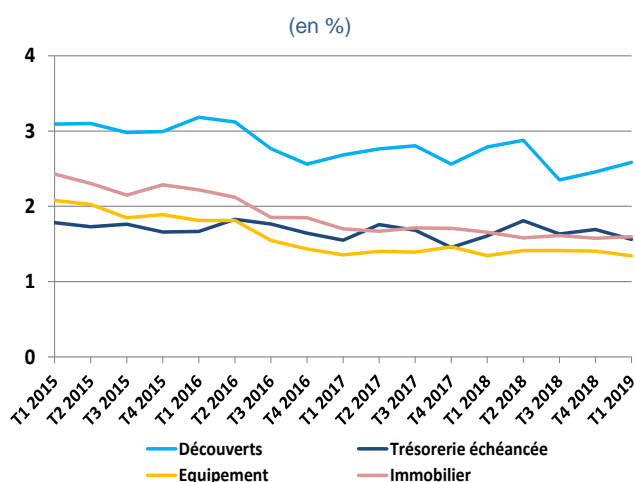
Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée baisse légèrement (1,56 % après 1,69 % au 4^{ème} trimestre 2018). La moitié des nouveaux crédits de trésorerie échéancée ont un taux inférieur à 1,60 %.

Le taux moyen des découverts utilisés augmente à nouveau (2,58 % après 2,46 % au 4^{ème} trimestre 2018).

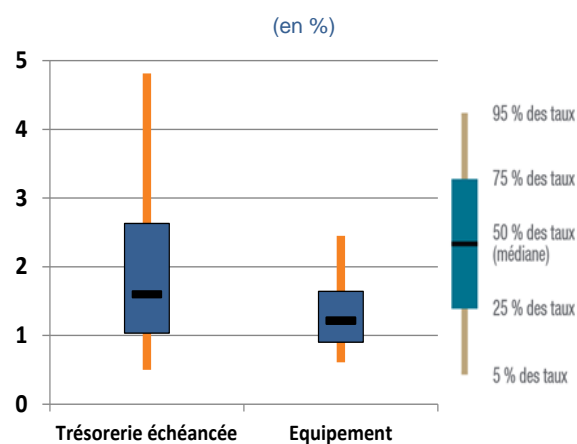
Le taux moyen des crédits à l'équipement diminue faiblement (1,34 % après 1,40 % au 4^{ème} trimestre 2018). 50 % des nouvelles lignes de crédits à l'équipement sont octroyées à moins de 1,22 %.

Enfin le taux moyen des crédits immobiliers est *quasi* stable au 1er trimestre 2019, à 1,60 % après 1,58 % au 4^{ème} trimestre 2018.

Taux moyen des crédits par objet



Dispersion des taux



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

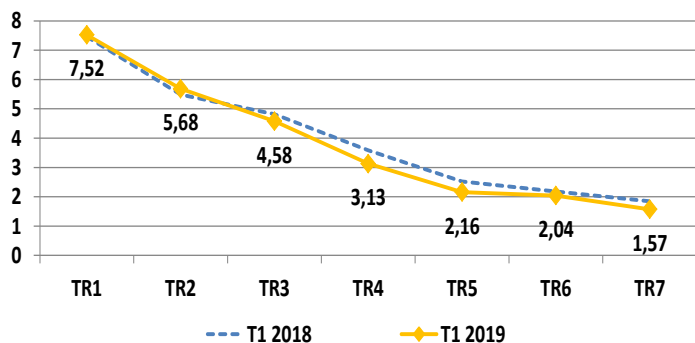
	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	Part des prêts à taux fixe
	T1 2019	T4 2018		
Découverts	2,58	2,46		
Trésorerie échéancée	1,56	1,69	20	35
Équipement	1,34	1,40	107	84
Immobilier	1,60	1,58	186	94

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

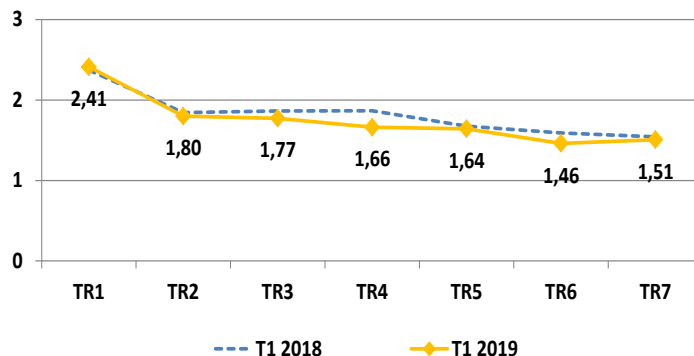


Taux moyen par tranches de montant (%)

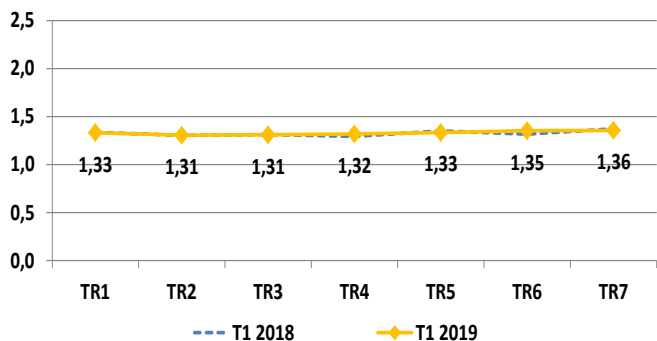
a) Découverts



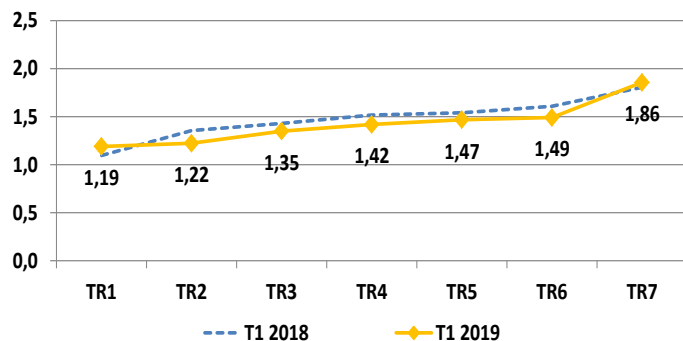
b) Trésorerie échancée



c) Équipement

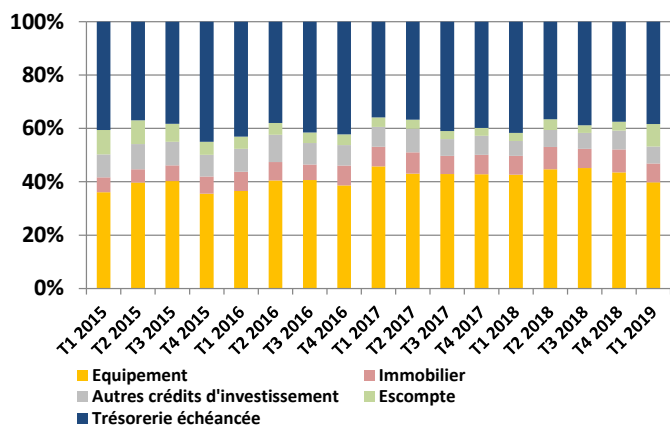


d) Immobilier



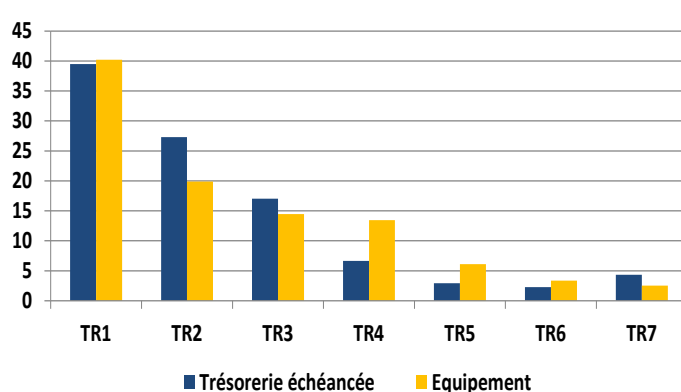
Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

